



GEMENG  
PARC HOUSEN

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 21 septembre 2023 le conseil communal du Parc Hosingen vient de fixer

## **les tarifs pour la vente de nichoirs et d'hôtels pour insectes.**

Le règlement-taxe a été approuvé par décision ministérielle du 27 octobre 2023.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Hosingen, le 7 novembre 2023

pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le Bourgmestre,

le Secrétaire,